

## Evaluer les principes - ignorer le concret

Les travaux de la COMECE ont déjà donné lieu à des analyses critiques de notre part. On pourra se reporter par exemple à l'article de l'association « Noi Siamo Chiesa » (« Nous sommes Église Italie ») qui portait sur l'expertise des problèmes posés par la mondialisation, publié dans le numéro 22 de juin 2004 des *Réseaux des Parvis*.

La COMECE a effectué plus récemment un travail similaire à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de Rome « dans le contexte de la situation du processus de ratification du traité constitutionnel, à la suite des refus français et néerlandais ». Comme elle l'avait fait entre 2001 et 2003 dans le cadre de l'évaluation des problèmes posés par la mondialisation, la COMECE a nommé un groupe d'experts, ou « Comité des sages » ; celui-ci lui a fourni en mars 2007 un rapport intitulé « Une Europe des valeurs – La dimension éthique de l'Union Européenne », dans l'introduction duquel le président de la COMECE souligne la nécessité « pour pouvoir prendre une décision responsable sur la marche future de l'Union Européenne », d'une bonne description de la situation, « combinant une perspective européenne et le point de vue de la doctrine sociale de l'Eglise. »

Le choix des experts, dont le président de la COMECE note que leur « rapport donne un témoignage concret de l'engagement authentique de laïcs à notre époque » est révélateur du mode de pensée des évêques. Ces experts sont 25, représentant 20 pays de l'Union. On relève parmi eux 5 membres de la Commission européenne et 2 conseillers auprès d'elle, 2 anciens membres de la Convention, 5 parlementaires européens, 2 représentants nationaux auprès de l'UE, un ancien ambassadeur, un ancien directeur général de l'OMC, un ancien directeur général du FMI, un ancien vice-président de Citybank ; toutes ces personnalités ayant probablement été choisies pour leur compétence dans le domaine des « perspectives européennes » ; le panel est complété par deux représentants nationaux de « Justice et Paix » et le Recteur de l'Université Catholique du Sacré Cœur de Milan, dont on peut penser qu'ils ont apporté le « point de vue de la doctrine sociale de l'Eglise ». On ne sera pas étonné que le représentant français soit, comme à l'accoutumé, Michel Camdessus.

Le rapport décrit en 7 chapitres les valeurs et les principes qui sont à la base de la construction européenne ainsi que leur traduction dans les institutions et les politiques européennes. Il atteste dans sa conclusion que « l'opinion publique doit être rassurée sur les mérites et l'efficacité de la construction européenne et convaincue de ses valeurs », valeurs dont il est bien confirmé qu'elles « plongent leur racine dans la tradition séculaire du christianisme ».

La façon dont s'effectue la démonstration a de quoi étonner.

Le rapport commence par relever que les référendums français et néerlandais de 2005 ont été « révélateurs de doute, d'incertitude et de mécontentement d'un grand nombre de citoyens », y compris dans des pays qui n'ont pas organisé de référendum. Ceci révélerait « un clivage entre la perception des élites politiques, globalement favorables à la construction européenne, et celle d'une grande partie de l'opinion publique qu'inquiète notamment la mondialisation de l'économie, la mise en cause des modèles sociaux européens, le brassage des cultures dont l'Europe élargie paraît être un vecteur. »

La suite ne fait aucune place à des points de vue ou des arguments critiques ; c'est pour l'essentiel un discours théorique sur une liste de valeurs, cantonné à l'énoncé de principes qui ne sont pas sérieusement confrontés à leur mise en

application concrète. De la « subsidiarité », dont l'UE « est la seule entité internationale à l'avoir inscrite dans ses principes », il nous est simplement dit que, grâce à elle, les décisions sont prises le plus près possible des citoyens ; le rapport souligne d'ailleurs qu' « il est bon de noter que le principe sous-jacent, qui implique le respect des niveaux de décision les plus proches des citoyens provient directement de l'enseignement social de l'Eglise ». Quid de la façon concrète dont les « citoyens européens » expérimentent la proximité de la prise de décision ? Nous n'en saurons rien.

La valeur « liberté » est traitée à partir des « quatre libertés qui fondent le marché intérieur » (libre circulation des personnes, marchandises, services et capitaux) : comment ne pas y être favorable puisque « ce sont les premières à être mises en cause dans les régimes d'inspiration dictatoriale ». Aucune allusion, par exemple à la situation des migrants ; une référence aux préoccupations exprimées par un ensemble de mouvements chrétiens, incluant en particulier Caritas, le « Service Jésuite des réfugiés » et la COMECE elle-même, à propos du respect des droits fondamentaux des migrants, dans un document envoyé en juin 2005 au Président du Conseil Européen aurait pourtant bien eu sa place ici.

Pour les auteurs du rapport, la recherche du bien commun, si elle dépasse la seule conciliation des intérêts nationaux possède une « dimension éthique » qui en fait une valeur. En ce sens, ils estiment qu'elle devrait relever plus de la Commission, qui « par son caractère spécifique a vocation à définir l'intérêt collectif », que de la méthode intergouvernementale. Cette assertion n'est évidemment pas étrangère à la forte représentation de la Commission au sein du comité des sages ni à l'absence de citoyens « de base » qui auraient pu lui contester sa représentativité démocratique et ouvrir un débat sur la prise en compte du bien commun au sein de l'UE, à partir de situations concrètes.

Lucienne Gouguenheim  
NSAE

(extrait d'un article sous presse dans le numéro hors série « Laïcité »  
de la revue « Réseaux des Parvis », actuellement sous presse